



Le Maire de Longueville rappelle à ses administrés la mise en place d'un **registre nominatif confidentiel en cas de déclenchement du PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE DÉPARTEMENTAL.**

Les personnes concernées par cette mesure sont :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile
- Les personnes adultes handicapées (bénéficiant de l'AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou d'une pension d'invalidité)

La démarche d'inscription est volontaire et la déclaration facultative. La demande est réalisée au secrétariat de Mairie soit par la personne concernée, ou le cas échéant par son représentant légal (sur présentation du jugement de tutelle), soit par un tiers (parent, voisin, médecin traitant, ...par écrit dans ce cas).

Les renseignements demandés sont : Nom et Prénom, Date de Naissance, Adresse et Numéro de Téléphone, Coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence.

Ce registre sera conservé en Mairie et pourra être communiqué au Préfet sur sa demande, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Fait à Longueville, 3 Juin 2025.

Le Maire,
Philippe FORTIN

